Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260213-02_26_018-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 11/02/2026

Date de la convocation
05/02/2026

L' an 2026, le 11 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
06/02/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : BOURLOT Aurélie, GABOREL Nadine, HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, PEDRONO Rozenn, PERRÉ Corinne, MM : BRUNEL Philippe, CARAFRAY Jean-Paul, CONNAN Anthony, DANET Robert, FAUCHEUX Jean-Luc, FRUCHART Nicolas, GUILLAUME Samuel

Nombre de membres

En exercice :	19
Présents :	14
Votants :	15

Absent(s) ayant donné procuration : Mme VIANNAIS Delphine à Mme HAYS Rachel
Absent(s) : Mmes : BOUCHER Nathalie, VIANNAIS Myriam, MM : DUBOT Jean-Marc, LE BRAZIDEC Bertrand

Secrétaire de séance : M. BRUNEL Philippe

Réf : 02-26-018

Objet : OPERATION "ARGENT DE POCHE" MODIFICATION

A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire cède la parole à Madame Hélène LE LABOURIER, Adjointe déléguée, qui rappelle que l'opération « argent de poche » a pour objet de permettre à des jeunes âgés de 17 ans (atteints dans l'année considérée) de gagner de l'argent de poche en accomplissant des missions d'intérêt général durant les congés scolaires (mission d'aide à l'entretien des espaces verts, au nettoyage de salles communales, au rangement de la médiathèque ou divers petits travaux usuels de l'activité communale). La durée d'activité de chaque participant est de 17h30 hebdomadaire.

Il apparait souhaitable, compte-tenu des demandes reçues en mairie, de permettre aux jeunes de participer à cette opération dès l'âge de 16 ans.
Madame le Maire propose au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le principe de l'opération « argent de poche » tel que proposé par Madame le Maire ;
- Dit qu'un nombre maximal de six candidatures de jeunes âgés de 16 à 17 ans (nés dans l'année de leur 16ème ou 17ème anniversaire) seront retenues pour des périodes de deux semaines consécutives pendant les vacances d'été et d'une semaine pendant les autres congés scolaires ;

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260213-02_26_018-DE

- Décide d'attribuer à chacun des participants une gratification de 175 € nets pour chaque période de deux semaines et de 87,50 € pour chaque période d'une semaine ;
- Dit que cette gratification sera réduite prorata temporis en fonction de la durée de participation en cas de d'abandon au cours de la mission pour un motif recevable ;
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

